

# SEVADEC

## Syndicat mixte pour l'Élimination et la VALorisation des DEchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	20

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations*

*L'an deux mille vingt et le mercredi 9 septembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 27 août 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes de Sangatte sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND (hormis concernant l'élection du Président, placée sous la Présidence du doyen d'âge, à savoir Monsieur Marc BOUTROY).*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Malika BOUAZZI (Suppléante de M. MARCOTTE RUFFIN), Natacha BOUCHART, Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ et Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (Pouvoir reçu de M. GRENAT), Guy ALLEMAND, Marc BOUTROY, Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS (pouvoir reçu de M. PERALDI), Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE et Yves SANDRAS.

**ETAIENT EXCUSES :**

Messieurs Gérard GRENAT (pouvoir donné à M. AGIUS), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (Suppléé par Mme BOUAZZI), Antoine PERALDI (Pouvoir donné à M. GAVOIS).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Charles COUSIN.

### A3-09-2020 : DESIGNATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment par le biais de son article L 5211-10, dispose que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Monsieur le Président propose donc de créer 5 postes de vice-présidents.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

**- DE FIXER** le nombre de vice-présidences à 5

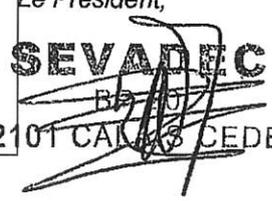
Décision rendue exécutoire  
Le 16/09/2020  
Certifié exact.  
L'ordonnateur. 

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme,  
Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20200909-A3-09-2020-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2020  
Date de réception préfecture : 16/09/2020

**SEVADEC**  
62101 CALAIS CEDEX



*Syndicat  
d'Élimination  
et de  
Valorisation  
des Déchets du  
Calaisis*

## **PROCES – VERBAL**

### **DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU**

Effectif légal du  
Comité syndical

.....22.....

*L'an deux Mil vingt, le mercredi 9 septembre, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Sangatte, 207 rue de l'Eglise à Sangatte (62231), sur la convocation qui lui avait été adressée le 27 août 2020.*

**Secrétaire de Séance** : Charles COUSIN

**Présents** : Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN), Natacha BOUCHART, Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND, Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Monsieur Gérard GRENAT), Marc BOUTROY, Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS (pouvoir reçu de Monsieur Antoine PERALDI), Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE et Yves SANDRAS

#### **1. Installation des membres du Comité Syndical**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND, Président sortant, qui a procédé à l'appel des présents et déclaré les représentants de la Communauté de Communes Pays d'Opale (C.C.P.O.), de Grand Calais Terres & Mers et de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (C.C.R.A.) nouvellement élus installés dans leurs fonctions.

Il a dénombré 20 délégués présents au démarrage de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

Monsieur Charles COUSIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité Syndical (art. L. 2121-15 du C.G.C.T.).

## **2. Election du Président**

### **2.1. Présidence de la séance**

Le doyen d'âge du Comité Syndical, à savoir Monsieur Marc BOUTROY, a assuré la présidence de la séance (art. L. 5211-9 du C.G.C.T.) dès l'installation des délégués réalisée.

Il a ensuite invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du C.G.C.T. et conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du même code, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau électoral**

Le Comité Syndical a désigné deux assesseurs :

- Monsieur Bruno DEJONGHE,
- Monsieur Jacques LOUCHEZ.

### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque membre du Comité syndical a déposé dans l'urne une seule enveloppe du modèle uniforme fournie par le SEVADEC.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- |   |    |
|---|----|
| a) – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0  |
| b) – Nombre de votants (enveloppes déposées)                                | 22 |
| c) – Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau              | 0  |
| d) – Nombre de suffrages exprimés [b – c]                                   | 22 |
| e) – Majorité absolue   | 12 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Guy ALLEMAND	22	vingt-deux voix

### **2.5. Proclamation de l'élection du Président**

Monsieur Guy ALLEMAND a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

## **3. Election des Vice-présidents**

Sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND, élu Président, le Comité Syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents.

ÉLIMINATION  
VALORISATION  
DES DÉCHETS  
DU CALAISIS

### **3.1. Fixation du nombre de Vice-présidents**

Monsieur le Président a indiqué que le Comité Syndical élit, parmi ses membres et dans les conditions prévues à l'article L. 5211-10 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Locales, un Bureau composé d'un Président, de Vice-présidents et de membres.

Le Président rappelle que le nombre de Vice-présidents peut être fixé à 20 % de l'effectif du Comité dans les conditions prévues à l'article L. 5211-10 du C.G.C.T.

Sur proposition du Président, le Comité a délibéré à l'unanimité et porté le nombre de vice-présidents à 5.

### **3.2. Candidats aux fonctions de Vice-présidents**

Le Président a rappelé que les Vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

### **3.3. Election du 1<sup>er</sup> Vice-président**

#### Résultats du premier tour de scrutin

a) – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) – Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c) – Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau	0
d) – Nombre de suffrages exprimés [b – c]	22
e) – Majorité absolue	12

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Claude KIDAD	22	vingt-deux voix

Monsieur Claude KIDAD a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

### **3.4. Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président**

#### Résultats du premier tour de scrutin

a) – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) – Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c) – Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau	0
d) – Nombre de suffrages exprimés [b – c]	22
e) – Majorité absolue	12

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Yves ENGRAND		Vingt-deux voix

ÉLIMINATION  
VALORISATION  
DES DÉCHETS  
DU CALAISIS

Monsieur Yves ENGRAND a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

### **3.5. Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président**

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a) – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b) – Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c) – Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 0
- d) – Nombre de suffrages exprimés [b – c] 22
- e) – Majorité absolue 12

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Marc BOUTROY	22	vingt-deux voix

Monsieur Marc BOUTROY a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

### **3.6. Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président**

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a) – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b) – Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c) – Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 0
- d) – Nombre de suffrages exprimés [b – c] 22
- e) – Majorité absolue 12

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Emmanuel AGIUS	22	vingt-deux voix

Monsieur Emmanuel AGIUS a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

### **3.7. Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président**

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a) – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b) – Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c) – Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 0
- d) – Nombre de suffrages exprimés [b – c] 22
- e) – Majorité absolue 12

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Gérard GRENAT	22	vingt-deux voix

ÉLIMINATION  
VALORISATION  
DES DÉCHETS  
DU CALAISIS

Monsieur Gérard GRENAT a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

### **3.8. Election du 7<sup>ème</sup> membre du bureau**

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a) – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b) – Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c) – Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 0
- d) – Nombre de suffrages exprimés [b – c] 22
- e) – Majorité absolue 12

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Antoine PERALDI	22	vingt-deux voix

Monsieur Antoine PERALDI a été proclamé 7<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

### **3.9. Election du 8<sup>ème</sup> membre du bureau**

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a) – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b) – Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c) – Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 0
- d) – Nombre de suffrages exprimés [b – c] 22
- e) – Majorité absolue 12

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Charles COUSIN	22	vingt-deux voix

Monsieur Charles COUSIN a été proclamé 8<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

## **4. Observations et réclamations**

Aucune observation ni réclamation n'ont été formulées.

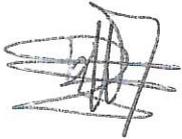


### Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 9 septembre 2020 à.....15.....heures,  
.....31.....minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, le  
doyen d'âge, le secrétaire et les assesseurs.

### SIGNATURES

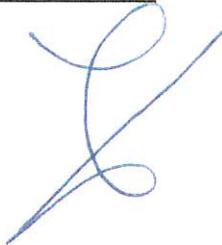
Le Président



Le doyen d'âge



Le secrétaire



Les assesseurs

